



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
11 octobre 2021**

19h30 : huis-clos

20h : séance publique

Ordre du jour :

Huis-clos : Naturalisations (10 dossiers)

0. Prestation de serment de M. Christophe Wagner
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport d'information concernant la troisième séance du Groupe de travail « Grands Projets et Projets Connexes »
 - 4.2 Rapport d'information de la commission Administration, statuts, règlements du 27 septembre 2021 au sujet de la rédaction des cahiers des charges des commissions du Conseil municipal
 - 4.3 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 4 octobre 2021 sur la situation autour de la statue *Adam & Eve*
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Délibération en vue de l'approbation de modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD)
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
 - 8.1 Motion du PLR : « Pour des haies vivantes et écologiques »
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda

12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Saïd BOUCHAREB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS) – Christophe WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Gérard BISE (VERTS)
Mme Alessia CAVALIERI (PDC)
Mme Carla RUTA (SOC)

Huis-clos : naturalisations

9 dossiers sont acceptés par 22 voix, soit à l'unanimité des personnes présentes.
1 dossier est accepté par 15 oui, 5 non et 2 abstentions.

Entrée de M. Simeth à 20h00.

La Présidente annonce qu'une coquille s'est glissée dans l'ordre du jour et demande aux Conseillers municipaux s'ils acceptent la modification du titre du point 4.3 : « Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du ~~4 octobre~~ **5 octobre** 2021 sur la situation autour de la statue Adam & Eve ». Cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La Présidente ouvre la séance publique à 20h03 et donne la parole au public. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

0. Prestation de serment de M. Christophe Wagner

Après avoir prêté serment devant la Présidente, M. Christophe WAGNER rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021

Le procès-verbal est approuvé par 22 oui, 0 non et 1 abstention, avec les corrections suivantes :

P. 1191, §2 : « Le poste de chef/fe du service des bâtiments et équipements publics est également mis au concours, et toutes les ~~candidatures~~ **offres d'emploi** sont disponibles sur le site internet. »

P. 1195, §1 : « ...mais qu'à ce stade on parle d'adopter le rapport. ~~et non pas~~... »

P. 1201, §2 : « ...c'est-à-dire « D'autoriser la constitution des emprises ~~qui seront qui pourront~~ **qui pourraient** être prélevées du domaine privé de la commune ... »

P. 1207, §1 : « ...et les enfants ne seraient pas scolarisés **à l'extérieur du centre...** »

P. 1208, §1 : « ...les Socialistes sont pour la Genève internationale et la soutiennent, pas seulement pour ses retombées économiques de ~~100~~ **5** milliards de dollars par année... »

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Croisière des Aînés le 16 septembre
- Vernissage de la statue « Das Pferd » dans le parc des Délices le 16 septembre
- Repas de renouvellement des autorités communales le 17 septembre
- AG de l'association Mosaïque le 21 septembre
- Soirée annuelle de la Sirène le 9 octobre

Courriers :

M. BAECHLER lit le courrier de M. Apotheloz concernant la modification de la loi sur l'administration des communes. (*annexe 1*)

La Présidente demande l'avis des Conseillers municipaux à ce sujet. Elle pense qu'il faut envisager une séance « Toutes commissions réunies » mais qu'il faut discuter de cela avec Mme PORTIER qui est en charge de l'administration.

M. PORTIER propose de renvoyer la lettre au CA pour que celui-ci revienne avec une proposition.

Mme GIROD remarque qu'une séance de la commission Administration, statuts, règlement est prévue le 22 novembre et propose que ce sujet soit intégré à l'ordre du jour.

M. HULLIGER pense que cela serait judicieux, si le CA estime pouvoir être prêt à présenter quelque chose d'ici six semaines, de mettre cet objet à la TCR de novembre.

La Présidente ne croit pas qu'il y ait de TCR en novembre.

M. POMATTO pense que le plus simple est de renvoyer le sujet au CA, qui prendra contact avec le SAFCO pour obtenir des informations sur la forme et le fond d'un éventuel changement de règlement. Ensuite cela pourra être présenté en TCR et les commissaires pourront décider de mettre cela en application immédiatement ou non. Il rappelle que le délai référendaire prendra également du temps. La question n'est pas claire car on croyait au départ que ce changement serait mis en place lors de la prochaine législature.

La Présidente a l'impression que cela entrera en vigueur avant la fin de la présente législature.

M. BAECHLER pensait pareil que M. POMATTO au départ, et pensait que les communes auraient le temps de travailler sur ce texte, et il ne voit pas comment on pourrait anticiper la question avant la prochaine législature.

M. EYA NCHAMA rejoint ses collègues. Souvent les changements de loi entrent en vigueur l'année suivante de leur adoption, cependant comme les législatures durent 5 ans, il pense qu'il faut prévoir cela pour la législature 2025-2030.

La Présidente rappelle que ce n'est pas ce qui est dit dans le courrier et que puisque la loi a été votée par le Grand Conseil, cela va entrer en vigueur.

M. POMATTO dit qu'elle peut encore être soumise à référendum.

La Présidente affirme que le délai de 40 jours est déjà passé.

M. STEINER dit que la loi vise à entrer en vigueur en 2025, et entre le moment où la loi a été écrite et son application, il faut du temps. Il trouve logique que le Conseil municipal fasse son travail délibératif, prépare un règlement pour que celui-ci entre en vigueur en 2025. Typiquement il faut nommer le nombre de suppléants par groupe, et cela doit se faire avant 2025, comme pour décider du nombre de commissaires.

M. HULLIGER déclare qu'il s'agit d'un amendement et que ce genre d'amendement est pensé pour entrer en vigueur immédiatement, cependant il est du même avis que ses collègues qui souhaitent le faire pour la prochaine législature. Il pense que le plus simple est de renvoyer la question au CA pour que celui-ci offre des explications, et il lui semble que les communes ont quand même une marge de manœuvre pour ne pas être obligées de suivre cet amendement.

La Présidente fait voter le renvoi du courrier au Conseil administratif. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme GIROD donne lecture du courriel de M. Légeret (*annexe 2*) puis M. BAECHLER lit la copie de la lettre d'opposition annexée. (*annexe 3*)

M. JIMAJA pense qu'il faut englober tous les courriers qui vont dans ce sens.

La Présidente signale le fait que le bureau n'a reçu que ceux-là.

M. POMATTO est gêné par la tournure de la phrase : « Nous nous opposons à l'abrogation de l'arrêté du 31 mai 2012... » qu'il trouve malheureuse.

M. STEINER souligne le fait que celle-ci est juste, car en supprimant les places, l'arrêté a bien été abrogé.

M. BAECHLER pense que l'on n'est pas encore arrivé à la fin des mécontentements par rapport à ces places enlevées sans consentement collégial, décision pris par certaines personnes. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu d'avis et de concertation avec les citoyens

concernés. Il estime que les choses vont aller crescendo ; il reste une petite semaine pour que les gens se mobilisent et il pense qu'ils vont le faire.

La situation demande des éclaircissements du CA, par rapport à la manière dont cela a été géré et une information de la suite prévue.

M. JIMAJA aimerait apporter quelques éclaircissements : en ce qui concerne la crainte d'une augmentation de la vitesse sur cette voie, un relevé a été fait (et sera mis à disposition) qui ne montre pas d'augmentation de vitesse. L'arrêté est en consultation et la population a effectivement le droit de s'exprimer sur cette abrogation. Il ajoute que le CA, prenant conscience des réactions, a décidé de remettre quelques places, cependant en termes de sécurité cela ne serait pas aux normes et la commune attend donc l'autorisation de l'OCT (Office cantonal des transports) pour le faire. Des miroirs en vis-à-vis ont également été préconisés. Toutefois il souligne le fait qu'il ne sera pas possible de remettre le même nombre de places. M. JIMAJA explique que, ce jour-même, l'administration a reçu un certain nombre de gens et leur a donné les explications nécessaires, tout comme d'autres personnes avaient été reçues en juin lorsqu'elles avaient reçu l'information via les flyers avec un QR code montrant les places supprimées. Cependant il déplore le fait que certaines personnes qui avaient vu le projet et avaient refusé de prendre une décision relayent des informations inexacts au sein de la population. Il tient à souligner que c'est ensemble qu'il faut travailler et il espère que les autorisations de l'OCT seront reçues rapidement.

M. CUDRE salue la décision du CA de remettre quelques places, il s'insurge cependant sur l'affirmation selon laquelle la commission aurait refusé de se prononcer. Sur le PV de février il est clair que la commission avait décidé que le CA revienne avec un projet avant de prendre une décision, et il ne pense pas que ses collègues le contrediront.

M. PORTIER rappelle qu'à Genève il y a une loi disant que, lorsque des places sont supprimées, elles doivent être compensées.

M. BAECHLER abonde dans le sens de M. CUDRE ; il se rappelle clairement que la question avait été discutée sur quelques places, et que ces quelques places allaient être supprimées en fonction de l'état du danger et en fonction des travaux futurs. Or il lui semble que ces quelques places avaient un axe de vue nettement moins large que ce qui a été effectué aujourd'hui. Il n'a pas retrouvé la présentation de l'époque, donc il parle seulement de mémoire.

M. JIMAJA déclare qu'un mort par accident est un mort de trop. Lorsque l'on est en charge et que l'on peut prévenir des risques d'accidents, on se doit de prendre des mesures. Les cônes de visibilité ont été présentés et il a clairement été indiqué où se situaient les risques.

M. BAECHLER a le souvenir que les cônes exigeaient la suppression de 11 places et non de 70.

Mme MAMIN-TISSOT appuie les propos de M. CUDRE, en tant que membre de cette commission. Les mandataires avaient assuré que quelques places supprimées suffiraient pour sécuriser les sorties, et il n'y avait aucune obligation de mettre le restant du chemin à jour car cela peut se faire lors de travaux ultérieurs. La commission a effectivement demandé au CA de revenir avec un projet global de réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux, mais pour les endroits marqués dangereux, la commission a pris ses responsabilités.

Mme GIROD espère que tout le monde a bien lu le PV de la séance de mars. Elle est étonnée du fait que l'information n'était pas complète. On sait que dès que le tunnel des Nations sera en service, 800 voitures supplémentaires emprunteront le chemin, et il semble

qu'aucune considération n'ait été faite pour anticiper cela en commission ATM. Elle se dit déçue que toutes les informations n'aient pas été reçues à l'époque, et ajoute que de ne pas recevoir toutes les informations est presque pire que de ne pas en recevoir du tout.

M. JIMAJA explique que le projet d'aménagement de l'axe Sarasin-Terroux a été intégré au projet d'agglomération 4, signé le 3 juin dernier. Cela représente 7 millions en tout pour les travaux, car 3 projets pilotés par la commune ont été inscrits au PA 4 pour recevoir des subventions de la Confédération.

Mme GIROD objecte que cela est déjà trop tard.

La Présidente demande si les Conseillers municipaux préfèrent renvoyer la question en commission ATM ou au CA.

M. JIMAJA souligne le fait que ce courrier n'est qu'une copie de l'opposition envoyée à l'OCT.

M. PORTIER demande si ces courriers sont partis en copie à l'OCT, ou s'il faut les transférer.

La Présidente explique que ces courriers ont été envoyés directement à l'OCT en recommandé et que le Conseil municipal a simplement reçu des copies pour information. Le CM n'a donc rien à transférer. Il lui semble que la meilleure chose à faire est d'attendre la décision concernant ces recours.

M. BAECHLER note que certains courriers ont été envoyés directement au CA ou au bureau.

La Présidente remarque que le présent courrier n'est qu'une copie de ce qui a été envoyé à l'OCT.

Mme TISSOT-BUCHOUX rappelle qu'il y avait également un courrier de M. Muccioli adressé directement au Conseil municipal.

La Présidente dit que c'était le mois dernier. D'ailleurs, elle demande à nouveau au CA de mettre les copies des réponses à disposition du CM, puisque cela avait été décidé ainsi en septembre.

M. JIMAJA assure que le Conseil municipal les recevra très vite.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce que le litige « Pool Pomme » a officiellement été bouclé. Concernant la motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET par rapport aux appartements de Swiss Life, la commune a reçu une réponse positive pour la location de 2 appartements qui pourraient servir d'appartements « relais ». Cette proposition sera présentée en commission Cohésion sociale. Concernant la motion du PS par rapport au SEI, un accord a été trouvé pour que le SEI utilise la Ferme Pommier le lundi – car elle est fermée – et en compensation, celui-ci soutiendra les besoins spécifiques de la commune dans les crèches. En ce qui concerne la question passée de M. BRADLEY sur les salles de sport, il annonce qu'un accueil libre a débuté le vendredi soir à la Ferme Pommier pour encadrer les jeunes, et que les premiers soirs entre 80 et 90 jeunes sont passés, ce qui montre que cela fonctionne bien pour le moment.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER annonce que le 29 septembre dernier, le groupement du SIS a voté le budget pour l'année prochaine, car celui-ci va se détacher de la Ville de Genève pour devenir un groupement intercommunal fonctionnel dès le 1^{er} janvier 2022. Par ailleurs un nouveau chef pour le service des parcs a été engagé et prendra ses fonctions le 14 octobre. M. Maxime Camaléonte viendra se présenter devant le Conseil municipal de novembre.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA informe l'assemblée de la décision positive de la commission du label « Cité énergie ». En effet, suite au réaudit, la ville du Grand-Saconnex a de nouveau reçu le label « gold ». La remise du prix se fera à Ravensburg les 4-5 novembre, mais il ne pense pas que le CA pourra s'y rendre cette fois-ci. Par ailleurs, un courrier du Conseiller d'Etat concernant les serres de Mont-Riant a été reçu, et le sujet sera abordé plus précisément en commission Aménagement du territoire, mobilité. Le Conseiller d'Etat semble ouvert à céder la parcelle adjacente qui intéressait la commune, et il faut que la Mission Suisse donne son point de vue et que l'on ait l'accord de l'ambassade du Brésil.

M. JIMAJA annonce ensuite que la campagne de prospection de géothermie qui devait avoir lieu les 27-28 septembre s'est finalement terminée le 8 octobre. Il y a malheureusement eu du retard dans la planification, et le bruit était difficilement supportable à certains endroits. Par ailleurs, un projet concernant la Promenade de la Paix sur la commune du Grand-Saconnex, présenté à la commission Environnement, agriculture, énergie du 3 février dernier sera discuté en commission ATM le 16 novembre, pour ensuite présenter un crédit au CM du mois de décembre.

M. HULLIGER trouve dommage qu'aucun représentant de la commune n'aille à Ravensburg pour la remise du prix « Cité de l'Energie » car il lui semble que la commune s'est beaucoup battue pour l'obtenir, et que c'est un honneur de l'avoir reçu.

M. JIMAJA répond que le CA y réfléchira, mais souligne le fait que l'événement dure deux jours en début novembre, alors qu'il y a déjà un certain nombre d'autres événements à ce moment-là.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les Conseillers municipaux peuvent, s'ils le souhaitent, exprimer des commentaires ou des questions sur les réponses qui ont été données dans les tableaux de réponses aux questions et propositions mis à disposition sur CMNet et sur les chaises du public (*annexes 4 et 5*). Il n'y a pas de remarques.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport d'information concernant la troisième séance du Groupe de travail « Grands Projets et Projets Connexes »

M. JIMAJA donne lecture de son rapport. Il précise que le rapport a été un peu simplifié car les membres du groupe de travail trouvaient les précédents trop longs.

Mme PRUNCU CUTILE demande en quoi consiste la sécurisation du point 12 et craint que l'on se mette à sécuriser toutes les organisations internationales.

M. JIMAJA rappelle que toutes les ONG sont soumises à des plans de sécurité. Lors de la dernière législature déjà, les mandataires étaient venus présenter le plan de sécurité du périmètre de l'OIT qui fera que l'on ne verra plus l'OIT comme avant, tout comme le Palais des Nations n'est plus le même. Depuis les attentats qu'il y a eu un peu partout dans le monde, les ONG internationales ont décidé des plans de sécurité qui ne dépendent pas de la commune.

M. STEINER a une remarque sur la phrase « Certains commissaires se questionnent sur la volonté du canton de bannir les TIM. » Il a demandé qu'elle soit ajoutée au rapport car, selon lui, on sentait vraiment dans cette présentation de l'OCT une volonté anti-voitures, anti-transports individuels. Il trouvait cela extrêmement politisé et très « soviétisant » pour aller vers les transports en commun.

M. JIMAJA rappelle que le Grand Conseil a voté là-dessus, que l'urgence climatique est évidente et qu'il y a des objectifs et des enjeux vitaux à ce niveau-là qui sont clairs. Bien sûr on peut encore décider de prendre sa propre voiture, cependant des choix politiques ont été pris et adoptés par la Confédération, puis intégrés par le canton, qui se doit donc de prendre des mesures. Il rappelle que la commune n'est pas maîtresse de ce projet cantonal.

Mme PERROTIN DURET revient sur la question des clôtures des ONG qui se situent sur ou proche du Grand-Saconnex. Elle trouve désespérant de voir que ces beaux bâtiments, situés sur de beaux terrains qui leur ont été confiés ne puissent plus servir aux habitants pour se promener. Beaucoup de gens prennent plaisir à traverser leurs parcs et jardins, ce qui est excellent pour la santé, et il est dommage de restreindre les accès. Par ailleurs elle souligne le fait que l'OMS rassemble des médecins et non pas des chefs d'états, et elle ne voit pas pourquoi on devrait les protéger davantage que des élus suisses par exemple. Cette phobie sécuritaire dépasse l'entendement, selon elle, et est une punition pour les habitants. Alors que le peuple avait voté pour agrandir le périmètre de l'OMC, elle trouve décevant que tout soit finalement clôturé, comme une prison dorée.

La Présidente rappelle qu'il s'agit présentement de s'exprimer sur le rapport, et non de faire le débat.

Mme CONCHA déclare que la présentation faite au groupe de travail est un projet de report modal, c'est-à-dire passer de la voiture à d'autres modes de transport. Par conséquent, c'est un projet qui intègre énormément la voiture, avec des parkings, des 3^e voies autoroutières, etc.

M. JIMAJA suggère à ses collègues de faire attention à leurs paroles. Selon lui, on ne peut pas vouloir tout et son contraire, c'est-à-dire être pour la Genève internationale d'un côté, et cracher dessus de l'autre. La Genève internationale participe à la renommée du canton, et il trouve dommage que l'on ne voie pas ce côté. Ces normes sécuritaires sont de nouvelles normes internationales, elles ne sont pas demandées par des individus. Il donne l'exemple du parc du Palais des Nations qu'il était possible, autrefois, de traverser. Il ne sait pas non plus s'il sera possible pour les piétons de traverser à nouveau le BIT.

M. EYA NCHAMA souligne le fait que depuis les attentats de 2001 à New York, l'ONU a recommandé à toutes les institutions qu'elles soient protégées. Il rappelle également l'attentat en Irak qui a tué un Haut-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU en 2003. Ces protections demandées depuis 2001 ne concernent pas seulement Genève, mais également Nairobi, Paris, Rome, la Haye, etc.

Pause de 21:14 à 21:32.

4.2 Rapport d'information de la commission Administration, statuts, règlements du 27 septembre 2021 au sujet de la rédaction des cahiers des charges des commissions du Conseil municipal

M. STEINER donne lecture de son rapport. Il ajoute que, pour la question des cahiers des charges des groupes de travail, la commission se demandait dans quelle mesure elle pouvait discuter cela car les groupes de travail émanent du CA.

M. POMATTO indique que la question s'est posée aujourd'hui, et il note que le GT « Place de Carantec » a un règlement qui précise sa composition, sa finalité, ses buts, etc. et il pense que cela couvre bien les raisons pour lesquelles celui-ci existe.

M. BAECHLER a l'impression que, malgré leur nom, les groupes de travail ne travaillent pas beaucoup et ne font que recevoir des informations et des présentations. Il se réjouit donc d'obtenir des précisions sur leurs objectifs et leur utilité.

M. VEIGA LÖFFEL n'a pas trouvé les cahiers des charges qui ont été élaborés.

La Présidente précise qu'ils ne sont pas encore sur CMNet.

4.3 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 4 octobre 2021 sur la situation autour de la statue Adam & Eve

M. BRADLEY donne lecture de son rapport. Il précise que les termes employés dans le point numéro 3 pourraient laisser croire qu'il y a un désir de détruire l'œuvre, mais en l'occurrence il n'y a pas d'autres alternatives envisageables. Il souligne la dernière phrase du rapport : « Suite à cette décision, le mandat a été donné au CA de reprendre les négociations avec l'artiste, qui devraient permettre de déplacer l'œuvre. » Il n'est donc pas question pour les commissaires d'éradiquer la statue, mais ce point permet à l'artiste de reprendre son œuvre.

Mme PERROTIN DURET s'étonne que, dans les documents présentés, il manquait l'article de la Tribune de Genève du 9 juillet 2021 parlant de la situation de la statue. Le journaliste y faisait un résumé du contexte et du lieu de vie que représente cette sculpture. En effet, les voisins, les enfants, les skaters, jouent et prennent plaisir sur ce lieu et se retrouvent. Elle aurait trouvé important que les commissaires prennent connaissance de cet article avant de prendre leur décision.

La Présidente dit qu'ils ont bien reçu cet article.

Mme PERROTIN DURET objecte qu'elle a envoyé cet article après la séance de commission.

La Présidente assure que les commissaires avaient pris connaissance de tous les documents pour cette commission.

M. BRADLEY note que M. DU BOIS a fait un exposé très sensible de tous ces éléments, des symboles de l'œuvre, et ils ont très clairement été exposés par l'artiste, nonobstant l'impression que l'on pourrait avoir que l'on cachait des éléments aux commissaires. M. DU BOIS a très bien pris la défense de son œuvre, et ce vote n'a pas du tout été fait contre lui, contre l'œuvre ou contre l'art. En tant que petit-fils d'écrivain, M. BRADLEY déclare n'avoir rien personnellement contre les artistes.

M. STEINER demande si, lorsque l'on parle de déplacer l'œuvre, on doit déplacer tout le socle tel quel ou si l'on peut le reconstruire à l'identique. De plus il demande si la 3^e proposition a une visée stratégique pour faire revenir l'artiste sur sa position très ferme.

Mme GIROD déclare avoir été curatrice d'art pendant plus de 37 ans et déplore l'utilisation du terme « destruction d'œuvre d'art », elle préférerait une autre expression dans le rapport, c'est pourquoi elle ne peut pas voter pour. Elle demande par ailleurs s'il n'existait pas une 4^e option pour cette œuvre, c'est-à-dire la vendre à une autre entité pour qu'elle trouve une autre vie ailleurs. Il faut trouver une meilleure solution selon elle, car pour le moment celle qui a été proposée n'est pas du tout correcte pour l'artiste. Elle note par ailleurs que l'actuelle dimension du socle est bien plus grande que ce qui avait été prévu, car celui-ci a été adapté.

M. BRADLEY comprend la position de Mme GIROD, cependant il ne lui appartient pas de changer ces termes qui viennent de l'avis de droit, qui sont des termes de droit. Pour répondre à M. STEINER, il confirme que peut-être cette décision ouvrira une nouvelle période de négociations, c'est en tout cas le mandat que la commission a donné au CA. M. BRADLEY souligne le fait que, lors de sa présentation, la posture de l'artiste était que les négociations étaient rompues et qu'il ne bougerait pas. Le projet du tram avec ses emprises va péjorer ce dossier ; un certain nombre de solutions avaient été proposées, mais l'artiste se campant sur ses positions, celle qui a été choisie donne un autre axe de négociation. La commission s'est basée sur l'avis de droit, et il faut prendre en compte l'esprit de la décision plus que les termes forts, et même s'il comprend la violence que certains ressentent, on ne peut pas changer le rapport. En ce qui concerne le socle, la question du coût n'a pas été abordée. Probablement que plusieurs solutions existent, qui vont être examinées.

M. EYA NCHAMA souligne le fait que la commission a été unanime. Sur les 7 membres présents, 7 ont voté pour cette même solution, pour les raisons évoquées par le rapporteur. Par rapport à M. DU BOIS, il note que l'artiste n'est pas venu dans l'idée de négocier ou trouver un compromis. Il est venu en force en déclarant qu'il ne lâcherait pas l'affaire. Cela lui rappelle la situation actuelle avec la Pologne, où les 27 pays de l'UE sont uniformément derrière la Commission Européenne, à l'exception de la Pologne qui y est opposée. Personnellement il n'est pas contre la culture et ne va pas commencer à voter contre, mais la position inébranlable de l'artiste a fait que les commissaires représentant tous les partis se sont montrés unanimes.

Mme PERROTIN DURET revient sur les propos de M. BRADLEY. Elle affirme qu'un avis de droit n'est qu'un avis, et que la loi sur les droits d'auteur est claire et le contredit. Peut-être cet avis de droit se base-t-il sur la jurisprudence d'un cas qui n'a rien à voir, et elle aimerait davantage de précisions dans ces allégations, car en tant que juriste elle déclare que les propos de M. BRADLEY sont faux.

M. BRADLEY rappelle que l'art. 15 de la loi fédérale sur les droits d'auteur dit clairement que l'œuvre appartient à son propriétaire et que c'est son droit, s'il souhaite s'en débarrasser, de proposer à son auteur de la reprendre moyennant finances. La commune, propriétaire de cette œuvre, doit donc pouvoir la déplacer, et bien sûr si l'artiste n'est pas d'accord, il n'est pas question d'aller détruire l'œuvre avec un trax, mais il s'agit d'un moyen de pression.

M. PORTIER précise que la structure en béton fait aussi partie de l'œuvre. Il trouve étrange que, pour le terrain de la mission d'Irak, on soit d'accord de faire une déviation pour le tram, mais pas pour l'auberge, le serrurier, et les maisons.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le rapport. **Celui-ci est accepté par 19 oui, 4 non, 0 abstentions.**

5. Délibérations

5.1 Délibération en vue de l'approbation de modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD)

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

M. JIMAJA rappelle que pour toute modification des statuts des groupes intercommunaux, les différents Conseils municipaux concernés doivent se prononcer dans les mêmes termes, raison pour laquelle la présente délibération est proposée aujourd'hui. Ses statuts ont été rédigés parce que les anciens statuts mentionnaient une durée de législature de 4 ans, alors qu'elle est passée à 5 ans. De plus, certains articles comme les buts ont été revus pour avoir quelque chose de plus cohérent et conforme à la réalité. Si les communes les acceptent, et après le délai référendaire, ces statuts pourront entrer en vigueur dès le début 2022.

La Présidente ouvre la discussion.

M. BAECHLER aimerait savoir à quel point le Grand-Saconnex utilise le compostage dans le cadre de ses activités, des parcs, jardins, etc. et quel impact le GICORD a sur les utilisateurs du Grand-Saconnex par rapport aux autres communes.

Mme MAMIN-TISSOT s'aperçoit que l'on ne sait à peu près rien du GICORD. Elle a cherché parmi les documents sur CMNet pour voir quand on en a parlé et n'a rien trouvé hormis quelques rapports. Il n'y a d'ailleurs rien sur CMNet à part le nom des membres délégués, et elle aimerait que le GICORD soit mis dans le cahier des charges de la commission Environnement, agriculture, énergie, si cela n'a pas été fait. Il lui semble avoir déjà fait une intervention pour demander qu'une séance soit dédiée au GICORD et à l'ESREC des Chânets pour que les Conseillers municipaux puissent comprendre ce qui s'y fait, comment on y participe, etc. Certes elle a pu consulter des chiffres globaux mais n'a rien trouvé sur la pratique quotidienne. Elle demande par ailleurs si la commune de Céligny en fait encore partie ou non, et si ce n'est plus le cas, pour quelles raisons.

M. JIMAJA est d'accord avec le fait qu'il serait bien que chacun puisse comprendre le fonctionnement du GICORD et il avait proposé que tous puissent visiter le GICORD, en début de législature. Il trouve que la suggestion de le présenter, ainsi que l'ESREC, à la commission Environnement est très bonne. Par rapport à Céligny, cela n'avait pas de sens qu'une commune enclavée dans le canton de Vaud apporte ses déchets à Bellevue, au vu de toutes les interactions qu'elle a déjà avec ce canton.

M. PORTIER votera contre cette délibération, car depuis la création de ce groupement, il a le sentiment que les CM ont toujours été mis devant le fait accompli, qu'il y a toujours eu un manque d'information par rapport au système. Sa remarque n'est pas contre les deux délégués du CM cependant. Il a même entendu dire que la société qui gère cela est en train d'imaginer de déménager le compostage sur leur terrain.

M. JIMAJA confirme que le CM y a 2 représentants, ainsi qu'un CA, et que lorsque les autres membres du délibératif ont des demandes d'information, ils n'ont qu'à les formuler et ils les obtiendront. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a abondé dans le sens des suggestions de Mme MAMIN-TISSOT.

M. EYA NCHAMA demande à ses collègues, en tant que président de la commission Environnement, d'approuver cette délibération. Selon lui, il n'y a pas de délibération parfaite, et on avance on fur et à mesure, en toute connaissance des délibérations passées. Toutes ces communes de la Rive-Droite se sont réunies pour traiter ensemble les déchets que le Grand-Saconnex ne peut pas traiter seul. En tant que président de la commission Environnement, il va également travailler avec le Conseil administratif pour organiser une réunion afin de recevoir davantage d'informations. Cela ne va toutefois pas l'empêcher d'approuver la délibération ce soir.

M. HULLIGER déclare que le groupe UDC laisse la liberté de vote à ses membres, et que personnellement il suivra l'avis du président de la commission Environnement.

Mme GIROD va dans le sens de M. PORTIER et remercie Mme MAMIN-TISSOT pour ses propositions. Elle se souvient d'une discussion du CM de Bellevue sur le GICORD en avril, où le problème du prix est ressorti, car il est beaucoup plus cher que d'autres entreprises. Elle applaudit donc la suggestion de se repencher sur cette organisation. Elle comprend qu'il ne s'agit que des statuts aujourd'hui mais elle estime qu'en y adhérant, on adhère également aux principes du GICORD.

M. JIMAJA rappelle que le GICORD n'est pas une entreprise, mais un groupement intercommunal de communes de la Rive-Droite. Il trouve normal que Bellevue en discute, puisque le site est sur cette commune et qu'ils en subissent les problèmes d'odeurs. Il pense qu'il ne faut pas confondre les choses : à travers le groupement, les communes mutualisent la gestion des déchets verts et ont créé des statuts qui ont été modifiés récemment, raison pour laquelle ils sont soumis au Conseil municipal de ce soir. Il ne s'agit pas du tout d'une entreprise privée.

Mme MAMIN-TISSOT demande quelle est l'urgence à voter la délibération ce soir, et s'il est possible d'avoir des séances des commissions Environnement et Finances pour mieux comprendre cette mutualisation de gestion des déchets.

M. JIMAJA explique que les statuts doivent être votés en termes identiques par toutes les communes pour qu'ils puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Si les anciens statuts devaient rester, cela ne poserait a priori pas de problème. Cependant pour obtenir les informations demandées, il s'agit de tout autre chose et il assure ses collègues qu'il prendra contact avec les personnes nécessaires pour que le GICORD puisse être présenté. C'est une démarche différente cependant.

M. PORTIER ne souhaite pas refuser les modifications en soit, mais il remarque que, jusqu'à présent, le CM a toujours été mis devant le fait accompli. Et il tient à dire que ce n'est pas le travail du CA qui est remis en question, mais simplement le fait que tout le système du groupe intercommunal qui n'a jamais été présenté.

M. JIMAJA trouve qu'il est effectivement pertinent d'apporter des informations, comme l'a demandé Mme MAMIN-TISSOT, et il pense qu'il faut donc présenter le GICORD, l'ESREC, et donner des chiffres sur les quantités de compost, etc. mais cela n'a rien à voir avec les statuts. Il rappelle les délais pour que les statuts puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier. Par ailleurs il rappelle que 2 personnes du CM sont déléguées au GICORD et que les autres membres du Conseil municipal peuvent leur adresser leurs demandes d'informations, ainsi qu'au CA. Ce groupement, auquel a adhéré la commune du Grand-Saconnex, continue de fonctionner actuellement et pourra continuer de fonctionner avec des statuts adaptés à la situation d'aujourd'hui.

M. BAECHLER se demande la pertinence du vote de ce soir puisque les statuts actuels seront valables même si les nouveaux sont refusés aujourd'hui.

M. JIMAJA dit que le GICORD continuera d'exister, simplement il lui semble que prendre une telle décision reviendrait à faire de l'obstruction. Il rappelle que la commune est censée avoir des informations chaque année concernant les groupements auxquels elle appartient, comme pour le SIS nouvellement créé, le GIAP, etc. Les habitants savent que le GICORD existe, certains y vont chercher leur compost. Pour en revenir à la demande de M. BAECHLER, il s'agit d'une question de timing, afin que les nouveaux statuts puissent prendre effet le 1^{er} janvier 2022. Les nouveaux statuts ont été signés par tous les CA des communes, et il demande au CM de les entériner.

M. PORTIER aimerait savoir combien d'habitants vont réellement chercher leur compost au GICORD. Il y a été plusieurs fois mais on lui a opposé un refus en tant qu'habitant, il a dû aller à Bernex.

M. JIMAJA est étonné car les habitants des communes ont le droit de remplir un récipient allant jusqu'à 200 litres lorsqu'ils souhaitent prendre du compost pour leur usage personnel.

M. EYA NCHAMA déclare qu'il faut avancer car les six communes se sont mises d'accord pour ces statuts, et si tous devaient les valider sauf le Grand-Saconnex, la commune se retrouverait « à côté de la plaque ». En tant que Saconnésien, il aurait honte que ce soit sa commune qui fasse blocage sur un projet de six communes. Il demande à ses collègues de voter de façon unanime pour cette délibération.

Mme VONLANTHEN informe M. PORTIER qu'elle va personnellement chercher du compost au GICORD de façon régulière, et non seulement elle n'a jamais eu de problème pour en obtenir, on l'y a même aidée à plusieurs reprises. Elle y a été en tout cas cette année et l'année passée, et le site est accessible aux habitants, pour autant qu'ils y aillent aux heures d'ouverture.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 16 oui, 5 non et 2 abstentions,

1. *D'approuver la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999, dont la nouvelle version signée par les représentants membres du Groupement est jointe en annexe à la présente délibération.*
2. *De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par les communes membres du Groupement, soit Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy et Versoix.*

3. *De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au 1er janvier 2022, après approbation par le département compétent.*

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO rappelle les dates de commissions suivantes :

- Cohésion sociale (Budget) : 12 octobre 2021, 18h30
- Culture, sports, loisirs (Budget) : 12 octobre 2021, 20h30
- Equipements publics (Budget) : 18 octobre 2021
- Finances (Budget) : 18 octobre, 1, 2 et 8 novembre 2021.

Mme PORTIER annonce 2 dates pour la commission Administration, statuts et règlements : le 22 novembre et une réserve le 29 novembre, afin de présenter la révision du statut du personnel.

M. JIMAJA annonce une séance de commission Aménagement du territoire, mobilité pour le 3 novembre à 19h30, d'entente avec le président de la commission. Pour les autres dates de commissions, il invite les Conseillers municipaux à consulter CMNet.

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA rappelle la mise en service imminente de la JAG, en principe le 15 octobre, avec la mise en service du pont suspendu Grand-Saconnex à ce moment-là et phasage du trafic sur les deux ponts entre le 8 et le 15. Pour ce qui est du pont suspendu de Colovrex définitif, sa mise en service est prévue d'ici la fin novembre. La dépose du pont suspendu provisoire est, quant à elle, prévue pour le 2 décembre 2021. Il note que le rythme des travaux s'accélère. Pour ce qui est de la route des Nations, une cérémonie de percement du tunnel est prévue et les CA des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy, ainsi que le Conseiller d'Etat en charge, se donneront la main à cette occasion le 15 octobre.

M. JIMAJA parle ensuite du projet d'agglomération de 4^e génération. Celui-ci a été signé le 3 juin et remis à la Confédération le 8 juin dernier. Au-delà de ses aspects techniques, il renouvelle la volonté de l'ensemble des partenaires de construire, jour après jour, l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il constitue le fruit d'un travail de plus de deux ans, mené par l'équipe du Grand Genève et auquel le Grand-Saconnex a participé. 3 nouveaux projets pilotés par la commune ont été inscrits au PA4 : le réaménagement des chemins Sarasin-Terroux (7 mio CHF), le réaménagement du chemin du Pommier et de la route des Morillons (6,5 mio CHF) et la liaison de mobilité douce entre le chemin des Fins et la route de Ferney (0,42 mio CHF). M. JIMAJA précise que l'ensemble du dossier est consultable en ligne sur <https://grand-geneve.org/pa4>.

8. Motions

8.1 Motion du PLR : « Pour des haies vivantes et écologiques »

M. STEINER donne lecture de la motion. Il précise que celle-ci vise les installations provisoires, et non les constructions de murs anti-bruit par exemple qui peuvent faire l'objet d'une autorisation spécifique. La motion a été également développée sur la base de son expérience professionnelle. En tant qu'architecte, il travaille souvent avec des

promoteurs ou des propriétaires qui veulent boucher la vue avec des palissades, ce qui est désastreux et contraire à la loi. Il constate que dans certaines communes, par exemple Onex, il se fait de longs préavis communaux mentionnant toutes ces choses-là, notamment la petite faune, et il pense que cela va dans le bon sens pour que les propriétés préservent ces fonctions biologiques.

M. HULLIGER explique sillonner la commune à pied depuis quelques mois et avoir été étonné de trouver un mur au bord de l'autoroute sur une villa relativement récente, mais il a eu sa réponse dans les propos de M. STEINER. Pour le reste, cette motion est tellement claire et bien expliquée qu'il n'a rien à y redire.

M. BRADLEY se souvient d'une époque, dans les années 80, où les Libéraux et les Radicaux avaient en leur sein des personnes qui militaient presque pour l'écologie et il se réjouit de retrouver cet esprit aujourd'hui. Si ce groupe souhaite aujourd'hui des haies « vivantes et écologiques », il ne peut qu'abonder dans ce sens. Il n'est cependant pas sûr de pouvoir souscrire complètement à certains termes de la motion. Il rappelle qu'en Suisse on aime surtout inciter, cajoler, parfois à coup d'aides financières, et il est sûr que les gens souhaiteraient planter autre chose que des tuyas, cependant cela reste une solution bon marché, rapide et facile. Son groupe va évidemment soutenir cette motion. Il rappelle qu'une proposition du PDC d'interdire l'eau en bouteille en 2009 avait été balayée par 17 voix contre 4 en commission du National, ce qui montre qu'aujourd'hui le monde change et les esprits évoluent.

Mme MAMIN-TISSOT partage complètement les constats de la motion, et elle trouve qu'il n'y a rien de pire que les haies qui ne sont que des rideaux verts, des barrières qui ne laissent rien passer. Sur le fond elle est donc d'accord mais elle se demande pourquoi on cherche à intégrer cela dans le PDCom plutôt que de faire appliquer les lois existantes, déjà en vigueur. Elle n'est donc pas sûr que ce sujet ait sa place dans le PDCom qui est, de plus, encore lointain. On pourrait agir plus vite et faire en sorte que les autorités compétentes inventorient les haies non conformes, encouragent par voie postale les propriétaires à les changer et leur rappellent ce que sont les haies indigènes. Elle pense donc qu'il est possible d'être plus rapide, mais elle trouve que cette motion a du sens.

Mme EDELENBOS dit que cette motion lui rappelle celle du PS de 2014, acceptée par le CM de l'époque, « pour promouvoir des actions concrètes pour favoriser la nature dans les jardins et sur les balcons. » Elle ajoute que son groupe est content que le PLR ait présenté cette motion, de même que les photos accompagnant le texte, elle regrette toutefois qu'il n'y ait pas de photo de la haie de tuyas à la route de Ferney. Elle espère que les membres du PLR ne vont pas tarder à mettre cette motion en œuvre.

M. STEINER rebondit sur deux remarques. Premièrement, lorsqu'on a un projet de construction, généralement l'OCAN calcule la valeur compensatoire des végétaux détruits par la construction, et celle-ci peut se mettre en œuvre dans les haies indigènes, entre autres, ce qui permet de financer leur plantation. Par ailleurs il a évoqué le PDCom car celui-ci a aussi le rôle de mise en œuvre de certains articles de la loi sur les constructions et installations, il y a notamment des critères de qualité environnementale qui s'appliquent et le PDCom définit également un plan dans ce cadre-là. C'est pourquoi il est important de mettre certains objectifs de qualité dans le plan directeur. Par exemple, lorsque l'on parle de densification dans certains secteurs de villas, cela va s'accompagner de critères environnementaux dont font partie les haies, et il est important de les mettre dans le plan directeur, mais également dans les préavis que la commune rend.

Mme PERROTIN DURET répond à la remarque de Mme EDELENBOS sur la haie de tuyas de la route de Ferney. Elle rappelle que celle-ci a été plantée par l'Etat suite à l'expropriation d'une partie de cette parcelle, et il faut donc demander des comptes à l'ancien Conseiller

d'Etat socialiste M. GROBET qui avait exigé cela des propriétaires. Une fois de plus, ce sont des décideurs d'en-haut qui ont imposé leurs choix aux propriétaires, avant de revenir dessus et réexproprier, replanter, et peut-être recommencer à nouveau dans 10-20 ans.

M. POMATTO aimerait rassurer M. STEINER : bien qu'il ne soit pas personnellement en charge du dossier, il explique que des demandes d'autorisations sont régulièrement soumises au Conseil administratif et que celui-ci est aussi strict qu'Onex. En effet, ils demandent régulièrement de conserver des arbres, ils font des calculs forts, évitent des places en surnombre dans les propriétés et tiennent compte des trous dans les haies pour les petits animaux. Il imagine que la plupart des communes ont ces considérations, même si cela ne veut pas dire qu'elles sont toujours écoutées. Il pense par ailleurs que les plus grandes catastrophes sur la commune ont été faites ces dix dernières années. Il prend l'exemple de l'aménagement de la route Sarasin avec de nombreux murs et constructions au bord des routes, et de l'absence de verdure. Il espère donc que le monde évolue et que l'on puisse couper des tuyas pour les remplacer par autre chose.

M. JIMAJA dit que même si cette motion enfonce peut-être des portes ouvertes, il est ravi que le CM les enfonce tout de même. Il ajoute être conscient de ces préoccupations et assure que le CA en tient compte pour tous les préavis, et il pense qu'il est bien d'ancrer davantage les choses.

Mme PRUNCU CUTILE apprécie le virage de ses collègues PLR vers des préoccupations de son propre parti. Elle rappelle que le 9 novembre 2020, les Verts avaient proposé un plan de végétalisation ambitieux pour augmenter la qualité de vie dans le Grand-Saconnex, et elle trouve dommage que le PLR n'ait pas voté pour à cette époque. Mais cette motion a quand même été adoptée et elle pense que le plan proposé y est compris.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion. **Celle-ci est acceptée par 21 oui, 0 non et 2 abstentions.**

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. VEIGA LÖFFEL aimerait savoir si la commune a pris position au sujet du projet de centre commercial « Open ». Par ailleurs, concernant sa question du mois passé, il signale que Montreux a également subi des cyber-attaques le 10 octobre.

M. HULLIGER note qu'au City stade de la Tour, 2 portes se ferment automatiquement alors que la 3e est constamment ouverte sans gêne. Il aimerait savoir comment cela fonctionne et signale de plus que le filet qui a été installé est déjà troué et découpé. Sa deuxième question porte sur la demande datant de 2019 d'installer du WIFI à la salle Torney, à la Ferme Sarasin, etc. et il demande où ce projet en est. Troisièmement, il relaie la plainte de citoyens concernant l'absence d'eau chaude dans les vestiaires du Blanché. Enfin, on lui a rapporté divers vas-et-viens (arrivées et départs) très rapides des APM ces derniers temps, et il souhaiterait des éclaircissements à ce sujet.

M. CUDRE souhaite savoir combien de places de parc vont être supprimées en haut de François-Lehmann. Si des suppressions sont prévues, il aimerait savoir pourquoi la commission ATM et/ou le Conseil municipal n'ont pas été consultés et n'ont pas pu donner leur aval.

Mme PERROTIN DURET demande pourquoi les camions de géothermie ne sont pas passés durant la journée car ils ont réveillé les gens la nuit et fait trembler les murs. En journée, à

certaines endroits, il y a très peu de circulation et il aurait été possible de faire des relevés, selon elle. Deuxièmement, elle demande si la commune du Grand-Saconnex accorde une subvention à l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme). Puisque la commune fait appel à ses services, il serait peut-être intéressant de la soutenir financièrement, comme plusieurs communes.

Mme CONCHA demande des nouvelles de la motion qui a été votée pour la création d'une bibliothèque de prêts d'objets.

M. BRADLEY se rappelle qu'il y avait une volonté de faire un plan de mobilité scolaire, et il demande où cela en est. Ensuite un ancien CA lui a demandé s'il est possible d'installer davantage d'épingles à vélos dans le quartier du Pommier. Il avait adressé cette demande il y a 2 législatures, et on lui avait répondu que c'était compliqué pour déneiger. Au vu des hivers plutôt chauds de ces dernières années, il se demande s'il n'est pas possible de reconsidérer la possibilité. Il rebondit sur la remarque de sa collègue par rapport à la HAU. Il avait été évoqué qu'il y a un vrai problème de places de parcs adaptées à la taille des véhicules spéciaux comme ceux de l'IMAD, et il demande si une étude va être faite pour revoir la mobilité en général. Concernant les salles de sport, il demande s'il n'est pas possible de réviser l'utilisation des salles de sports de la commune, notamment la salle du Pommier que bloquent les Lions, y compris les samedis et dimanches où ils ne jouent pas de matchs. Il demande s'ils ne peuvent pas les libérer à ces occasions. M. BRADLEY évoque ensuite la communication aux jeunes et demande si la commune a envisagé de faire des capsules vidéo, puisqu'on a vu que les récents sondages ne les ont pas beaucoup mobilisés. Enfin, il dit avoir retrouvé dans un PV de 2008 une motion pour une bourse d'encouragement aux jeunes talents, et il demande ce qui est advenu de ce projet.

M. POMATTO explique que la chaudière du Blanché était effectivement en panne pendant 3 semaines, mais qu'elle a depuis lors été changée et qu'il y a à nouveau de l'eau chaude au stade. Comme il y a une étude énergétique en cours sur ces installations, une chaudière d'occasion a été trouvée en attendant que tout soit refait, afin de ne pas dépenser une fortune. En ce qui concerne la dernière question de M. BRADLEY, il dit qu'effectivement il avait proposé que la commune se dote d'une bourse pour encourager des jeunes talents pour leurs actions dans les domaines de la culture et des sports. A l'époque, on lui avait répondu que l'aide sociale déjà présente sur la commune pouvait remplacer la bourse. Cependant son point de vue personnel était que la bourse reconnaissait le travail accompli et permettrait de reconnaître de jeunes talents. Il trouve dommage que les jeunes talents touchent le Mérite saconnésien, car cela avait été créé pour encourager des actions passées, des parcours dans la vie associative, communale, etc. plutôt que pour encourager les jeunes talents. Il espère qu'un jour quelqu'un reprendra son idée.

M. BRADLEY est étonné d'entendre cela, car la motion avait été acceptée à l'unanimité.

M. POMATTO rappelle qu'une motion n'est pas un ordre, mais une demande d'étude et que toute étude peut avoir un bilan positif ou négatif.

M. JIMAJA ajoute que, selon lui, simplement donner une médaille à un jeune talent n'est pas suffisant pour l'aider dans son parcours. Si l'on remettait l'idée d'une bourse sur les rails, il serait intéressant de la soumettre à la condition que la personne affiche le blason de la commune pendant 1 an, par exemple. En ce qui concerne le projet de centre commercial, il indique que, celui-ci étant situé en France, ce n'est pas à la commune de prendre un engagement mais aux individus. Par ailleurs, la Confédération et Genève ont déjà plaidé auprès de la France, mais selon les bruits de couloir, ce projet va quand même être réalisé. En ce qui concerne le projet de François-Lehmann, il affirme que ce n'est pas la commune qui fait les travaux.

M. CUDRE parle de la mise en place de la piste cyclable du 18 au 26 sur François-Lehmann.

M. JIMAJA indique qu'il n'y a pas de suppression de places prévue à cet endroit. Pour ce qui est de la géothermie, il suppose que c'est pour éviter les interférences, car les camions mesurent les ondes, or s'il y a beaucoup de voitures qui circulent, cela pourrait fausser les données. Il posera la question aux SIG. Enfin, pour les épingles à vélo, cela sera étudié en même temps que la remise de certaines places.

M. POMATTO explique, pour les subventions de la HAU, que d'après les données financières de la commune, la HAU a été subventionnée de 2009 à 2019 ; sa plus grosse subvention était de CHF 1000.- en 2014 et 2012, et la dernière était de CHF 156.- en 2019.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir s'il y a une velléité actuellement de créer un jumelage avec la commune de Bursinel, ou s'il s'agit d'un bruit qui court.

Mme PORTIER note qu'il y a beaucoup de problèmes liés à l'Agospace et qu'elle y reviendra. Concernant la crainte exprimée par M. VEIGA LÖFFEL, elle assure que le SIACG qui s'occupe du réseau communal suit la situation de très près et prend toutes les mesures possibles pour protéger les données de la commune.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. EYA NCHAMA refait une proposition qu'il a déjà émise lors des deux dernières législatures : il fait très froid dans la salle des Délices et il demande au CA de résoudre ce problème de chauffage.

Mme CONCHA trouverait qu'il serait bien de rendre visible les derniers documents en date sur la page d'accueil de CMNet, plutôt que des PV de 2007. De plus, elle rappelle la publication du dernier rapport du GIEC le 9 août dernier, rapport qui a fait beaucoup de bruit, qui a 234 auteurs et qui est une synthèse de 40'000 rapports scientifiques. Elle propose que la synthèse publiée pour les décideurs soit envoyée à tous les élus de la commune pour qu'ils en prennent connaissance, car c'est leur responsabilité d'être informés et cela leur permettrait de prendre des décisions basées sur des faits scientifiques et non pas sur des opinions partisans. Par ailleurs elle pense qu'il serait également judicieux de leur envoyer le plan climat cantonal validé en avril 2021 et qui parle de ce qui peut se mettre en place sur le canton.

Mme PRUNCU CUTILE constate qu'autour de l'arrêt de bus 5 « Pommier » en direction des Nations, il y a beaucoup de masques, de cannettes, de bouteilles, etc. et elle n'y a pas vu de poubelle ou de cendrier. Elle propose donc que la commune révise les arrêts de bus et agisse pour éviter cette situation gênante.

M. BRADLEY note qu'il a été souvent évoqué le fait que beaucoup d'animations estivales se sont passées dans le quartier du Pommier, et également le rééquilibrage attendu avec l'inauguration du tram et de la place de Carantec. Il ne souhaite pas attendre et propose qu'une grande fête villageoise soit organisée pour 2023 – c'est-à-dire la finition du tunnel des Nations – et que celle-ci ait lieu dans le village. 2023 paraît peut-être loin maintenant mais cette année sera également le 40^e anniversaire de la fête de Saconnex le Grand, il avait donc dans l'idée d'en refaire une édition et de la marier à la fête de finition du chantier. Dans l'idéal, il pense à une fête champêtre, dans le vieux village, avec peut-être un videgrenier par exemple. De plus, il a une proposition pour le bureau : il demande à ses membres s'ils peuvent organiser un karaoké pendant la fête des jetons de présence. Pour avoir une fête de Noël, il se dit qu'un karaoké permettrait de mettre toutes les voix en commun.

La Présidente signale que le lieu a déjà été choisi, et elle posera la question.

M. VEIGA LÖFFEL a appris l'existence d'un partenariat entre Carouge et Zero Waste Switzerland, et il se demande si la commune peut les approcher.

La Présidente lui indique que cela a déjà été fait.

M. VEIGA LÖFFEL propose par ailleurs que les différentes fondations communales, en plus du GICORD qui a été évoqué précédemment, soient présentées en commissions.

M. PRIETO a remarqué que dans les aires de jeux il n'y a souvent qu'une poubelle pour tous les déchets et il se demande s'il ne serait pas possible d'y mettre au moins 2 poubelles pour séparer le PET du reste.

M. PORTIER propose qu'il y ait même 4 poubelles comme dans d'autres communes de Vaud et Fribourg : des poubelles pour le verre, le PET, les incinérables et le papier. Cela permettrait d'encourager les gens, et c'est un concept qui existe et marche.

Mme PERROTIN DURET remarque qu'il existe une société à Satigny, Sogetri, qui ramasse tous les déchets mélangés et a un système automatique de tri des déchets, ce qui fait qu'il n'est pas intéressant de les trier en avance pour cette société. Il faudrait donc savoir si cela est utile et à quel stade il vaut mieux trier.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

Mme GIROD est heureuse d'annoncer les premières éditions du Marché authentique de Saconnay après 17 mois d'absence : les 3 septembre, 1^{er} octobre et la prochaine le 5 novembre sur le thème « Les Dompteurs de Tartines ».

M. BRADLEY annonce que le GLRD a sa prochaine réunion le 4 novembre. Il y est le représentant permanent pour le CM cependant il ne peut pas s'y rendre, il voulait donc le signaler aux membres du bureau pour éventuellement leur faire envoyer l'invitation.

La Présidente remarque que, normalement, le/la Président/e du CM y est également convoqué.

M. STEINER signale avoir reçu l'invitation, peut-être parce qu'il est l'ancien président et qu'ils n'ont pas fait de mise à jour.

La Présidente n'a effectivement pas reçu d'invitation et demande à son collègue de lui transmettre les informations nécessaires. Par ailleurs elle annonce aux délégués du Jumelage que l'AG aura lieu mercredi soir à 19h dans la salle des Délices.

12.2 Autres communications / Remarques

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 23h23.

Le Secrétaire
Claude Baechler



Ann. Ment.

La Présidente
Eliane Michaud Ansermet

